

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
18 avril 2012 à 19h

Le dix-huit avril deux mil douze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX, Adjointes. Madame Marie-Paule QUEANT, Messieurs Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Cyrille AMBERT (procuration à François MORIN), Véronique BOG (procuration à Jean-Jacques LARDEUX), Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE (procuration à Bruno CORBIN), Luc GESBERT (procuration à Emmanuel FRANCO)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Jean-Jacques LARDEUX</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 23 mars 2012
2. Achat maison
3. Plan de financement maison d'assistantes maternelles
4. Décision modificative
5. Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du 23 mars 2012

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 23 mars 2012 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Achat maison

Monsieur le Maire expose le concept d'une maison d'assistantes maternelles. Des assistantes maternelles se regroupent afin de mutualiser les charges et offrir des horaires plus larges. Ce mode de garde est en progression. De tels projets ont vu le jour à Sablé sur Sarthe, Malicorne et Roëzé-sur-Sarthe.

Sur la commune d'Etival, trois assistantes maternelles sont porteuses d'un tel projet. Monsieur le Maire les a rencontrées. Ils ont visité la maison d'assistantes maternelles de Roëzé-sur-Sarthe, afin d'appréhender les réglementations applicables. Afin d'ouvrir une maison d'assistantes maternelles, la Protection Maternelle et Infantile doit donner son avis. La PMI étudie le projet et contrôle sa compatibilité avec les normes applicables.

A Roëzé-sur-Sarthe, la maison d'assistantes maternelles propose des horaires d'ouverture de 5h à 22h, du lundi au vendredi.

De nombreuses assistantes maternelles sont installées sur la commune d'Etival. Trois d'entre elles ont le projet d'ouvrir une maison d'assistantes maternelles. Elles demandent à la commune de leur fournir un local. Le projet est assez pressant, puisque d'autres maisons d'assistantes maternelles sont en projet sur le territoire. Le Conseil Général ne donnera pas d'avis favorable à l'ensemble des communes d'implantation du projet. Pour l'instant, une quinzaine de projets est en cours sur le territoire de la Vallée de la Sarthe.

Différentes hypothèses ont été envisagées pour la réalisation du projet : construction d'un nouveau bâtiment public, construction modulaire... Un habitant de la commune souhaitant vendre sa maison à proposer à la municipalité d'acquérir ce bien, situé 2 Cours Patrick Depailler. La maison a été visitée en présence de la Protection Maternelle et Infantile et des porteuses de projet. La maison répond aux différentes normes de surface, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sans que de trop importants travaux soient nécessaires.

La maison d'assistantes maternelles pourra s'ouvrir dans un premier temps dans ce local. La commune pourra par la suite revendre le bien.

Les travaux à réaliser consisteront à prévoir un accès aux personnes à mobilité réduite par le garage, ouverture d'une chambre sur la salle de vie, mise aux normes de l'électricité.

François MORIN s'interroge sur l'amplitude horaire d'ouverture. Les assistantes maternelles ne proposent pas ces horaires d'ouverture pour l'instant. De plus beaucoup de personnes seraient intéressées d'y inscrire leurs enfants. Mais elles choisiront librement les enfants qu'elles recevront ; et elles sont déjà sous contrat pour l'ensemble de leurs agréments. Les conseillers craignent que le service proposé ne soit pas mis en place complètement, en ne prenant pas d'enfants en horaire décalé. La mairie ne pourra influencer le choix des enfants par les assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles peuvent recevoir maximum quatre enfants.

La maison d'assistantes maternelles permet aux parents ayant un contrat avec une assistante maternelle d'autoriser les autres membres de garder leur enfant.

Monsieur le Maire propose de rencontrer les autres assistantes maternelles de la commune pour leur expliquer le projet. Cela ne changera pas leur travail. En effet, les assistantes maternelles porteuses du projet exercent déjà sur la commune, et elles n'auront pas d'agrément supplémentaires.

Monsieur le Maire souhaite associer la communauté de communes compétentes en matière de petite enfance pour travailler sur le projet éducatif. La communauté de communes est intéressée par le projet et son implantation sur la commune d'Etival.

Stéphane LANGLAIS demande si les parents sous contrat avec les porteuses du projet ont été informés. Il lui est répondu qu'ils ont donné un avis favorable à l'accueil de leurs enfants au sein de la maison d'assistantes maternelles.

Monsieur le Maire détaille la proposition de vente de la maison. La proposition est de 154 263.39 €. Monsieur CORBIN estime les travaux à environ 10 000€.

La maison serait mise en location aux assistantes maternelles, qui équiperont le local pour accueillir les enfants.

Le conseil municipal rend, à l'unanimité, un avis favorable à la création d'une maison d'assistantes maternelles et à l'acquisition de la maison située 2 Cours Patrick Depailler.

3) Plan de financement maison d'assistantes maternelles

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour l'acquisition de la maison située 2 cours Patrick Depailler, à mettre en location à la maison d'assistantes maternelles.

Origine des financements	Taux	Montant HT
Réserve parlementaire	50 %	77 131.69 €
Commune	50 %	77 131.70 €
TOTAL	100%	154 263.39 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à engager le projet,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4) Décision modificative

En 2011, le budget principal de la commune a supporté des dépenses relatives à la création du lotissement du Pont Chabeau. Il faut réintégrer les dépenses payées au sein du budget annexe lotissement. Le transfert est considéré comptablement comme une vente. Il convient d'annuler les crédits votés aux chapitres 040 et 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » et les crédits ouverts au chapitre 77 « Produits exceptionnels » ; et inscrire les crédits au chapitre 024 « Produits de cession ».

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Recettes de fonctionnement

Art. 775

Produits des cessions d'immobilisations - 202 327.83

Dépenses de fonctionnement

Art. 675

Valeur comptable des immobilisations cédées - 202 327.83

Recettes d'investissement

Art. 2031

Frais d'études - 44 371.60

Art. 2111

Terrains nus - 157 956.23

Chapitre 024

Produits des cessions + 202 327.83

Afin de réaliser le projet de maison d'assistante maternelle, la commune doit acquérir la maison située 2 cours Patrick Depailler. Il convient d'augmenter les crédits du chapitre 21 « Immobilisations corporelles ». En attendant la notification de la subvention sollicitée auprès de la réserve parlementaire, les crédits du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » doivent être augmentés du même montant.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Art. 2115

Terrains bâtis + 154 263.39

Dépenses de fonctionnement

Art.1641

Emprunt en euros + 154 263.39

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.

5) Questions diverses

Emmanuel FRANCO informe le conseil municipal que le dimanche 24 février 2013 aura lieu à Etival l'assemblée générale des porteurs de drapeaux de la Sarthe.

Emmanuel FRANCO rencontre l'Association Mille et Une Feuilles lundi 23 avril, pour le projet de construction de la nouvelle bibliothèque. Cette réunion permettra à l'association de préciser les orientations souhaitées pour la nouvelle bibliothèque et de définir son rôle. Seront également présents François MORIN et Maxime MONNIER. Les autres conseillers municipaux sont invités à participer à cette réunion. Emmanuel FRANCO a déjà rencontré la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui accompagnera la commune dans ce projet. La DRAC pourra soutenir financièrement le projet, sous condition d'un projet culturel structuré et correspondant aux besoins de la population.

Bruno CORBIN informe les conseillers que le parquet de la salle polyvalente a été entièrement vitrifié. Des tâches blanches sur le parquet sont présentes, dues au ponçage du parquet à certains endroits. Mais elles se teinteront avec le temps.

François MORIN informe que le bureau du SIVOM des HAYES se réunit vendredi 20 avril, pour les questions de maintenance. Il lui est indiqué des problèmes route de Thoré.

Valérie DEROUIN rencontre la nouvelle association VESPA le 24 avril 2012. Elle demande à ce qu'un article sur l'association paraisse dans le prochain Etival.com.

Valérie DEROUIN demande ce qu'il s'est passé sur le temps de cantine. Un enfant s'est blessé sur la cour. Emmanuel FRANCO a rencontré les parents. L'enfant n'a pas eu de séquelles.

La séance est levée à 20h30.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 18 avril 2012 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			